

Recherches sociographiques



Pierre BOUCHARD, *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*

Gabriel Dussault

Volume 34, Number 1, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056745ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056745ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dussault, G. (1993). Review of [Pierre BOUCHARD, *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*]. *Recherches sociographiques*, 34(1), 140–142. <https://doi.org/10.7202/056745ar>

plus d'acuité le problème doit-il se poser à ceux qui tentent de formuler de vastes interprétations du changement social pour le Québec, le Canada, l'Europe ou même pour « le système mondial »? Entre autres choses, l'étude de Little fait figure d'utile correctif de l'orgueil démesuré de certains sociologues qui aiment expliquer l'histoire sans trop se soucier de la complexité et de la fragilité des informations dont ils font usage.

Michael R. SMITH

*Département de sociologie,
Université McGill.*

Pierre BOUCHARD, *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*,
Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 1991, 250 p. (Langues et sociétés.)

Compte tenu de l'importance stratégique du statut du français comme langue du travail, la « francisation des entreprises » (ou la généralisation de l'utilisation du français en leur sein) s'est trouvée au cœur des politiques québécoises d'aménagement linguistique depuis plus d'une quinzaine d'années. Le présent livre, issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Montréal en 1990, se propose d'« identifier les enjeux sous-jacents au processus de francisation auquel ont été soumises les grandes entreprises québécoises » (p. 12), c'est-à-dire celles de 100 employés ou plus, entre 1977 et 1984. La question reste toujours d'actualité puisque, au début de 1990, plus du tiers d'entre elles, soit quelque 37 % (p. 197, n° 1), n'avaient pas encore obtenu de l'Office de la langue française (OLF) leur certificat de francisation.

Selon Bouchard, deux types d'enjeux entrent ici en ligne de compte. La francisation constitue en effet, en premier lieu, « un enjeu pour les groupes linguistiques impliqués » (p. 13), les francophones et les anglophones, formant deux quasi-sociétés parallèles et en opposition, tendant à « monopoliser certains biens ou opportunités » (p. 54). À cet égard, dans le contexte d'un monde du travail où, d'une part, « en général, le groupe francophone est défavorisé en ce qui a trait à l'accès à certains postes de commande au sein des entreprises québécoises et ce, même si la situation semble avoir évolué en sa faveur » (p. 23), et où, d'autre part, s'observerait parallèlement « une sous-utilisation du français au profit de l'anglais et une évolution très lente de la situation » (p. 30), la francisation, pour les francophones, a évidemment pour enjeu direct une plus large utilisation de leur langue, mais peut avoir en outre pour enjeu indirect la francophonisation de certains postes (un plus large accès pour eux à ces derniers). Cependant, puisqu'en définitive « ce sont bien les entreprises qui doivent se franciser », il convient également de prendre en considération l'« enjeu organisationnel » (p. 13) que représente pour elles la francisation : non seulement en effet, du fait de son coût, la « francisation apparaît [...] un enjeu sérieux pour les entreprises concernées qui doivent composer avec leur fonction première de faire des profits » (p. 34), mais ces entreprises constituent des organisations hiérarchiques où existent « des pouvoirs inégaux, des luttes et des conflits », elles sont des lieux « de reproduction privilégié[s] des

rapports sociaux» (p. 47), si bien que «la situation linguistique qui y est vécue est à l'image de celle de la société environnante», que «les groupes qui y sont représentés entretiennent le même genre de rapports, des rapports qui se traduisent par la monopolisation de pouvoirs particuliers», et qu'une «opération de francisation aura pour effet de modifier les rapports de force qui y avaient cours» (p. 58). On peut dès lors présumer «que chacun des deux groupes linguistiques impliqués a eu un rôle à jouer relativement à cette francisation, que ce soit en termes de promotion (pour les francophones) ou en termes de freinage ou de résistance (pour les anglophones)» (p. 74).

Dans le fil de cette problématique, et estimant que «le déroulement de la francisation n'est pas vraiment tributaire des coûts qu'il peut entraîner» (p. 60), l'auteur en retient quatre grands «déterminants de type organisationnel»: les comportements linguistiques des travailleurs, la proportion de cadres francophones, la proportion d'administrateurs francophones (majoritaires ou minoritaires) et la propriété des entreprises (p. 89-93), — et autant de «déterminants non linguistiques»: secteur d'activité économique, taille, proportion de cadres, nombre de groupes organisationnels (p. 94s). La francisation elle-même est successivement abordée sous deux angles. Un angle statique: «l'état de la francisation des entreprises au moment de la production de leur analyse linguistique» (p. 97) en début de parcours, tel qu'indiqué par la nécessité où elles se trouvaient ou non (au jugement de l'OLF) d'élaborer un programme de francisation. Un angle dynamique: la vitesse du processus de francisation, telle qu'indiquée par «la probabilité pour une entreprise d'être certifiée» à un «moment donné» (p. 89). Pour l'auteur, en effet, la «certification» représente «un indicateur négocié de la situation linguistique de l'entreprise» et donc de sa «francisation» (p. 201s).

Provenant des dossiers de l'OLF, les données portent sur 159 entreprises de 500 employés ou plus (à partir d'un échantillon de 180) et 103 entreprises de 100 à 499 employés (à partir d'un échantillon de 162).

La première étude, celle de l'état de la francisation des entreprises au moment de la production de leur analyse linguistique, procède par l'«analyse nominale hiérarchique». Comme il s'agit des déterminants de type organisationnel, il en «ressort que le facteur prédominance linguistique du conseil d'administration peut à lui seul [par rapport aux facteurs origine des propriétaires et localisation du siège social] rendre compte de l'apport de la propriété des entreprises sur la situation linguistique qui y avait cours à ce moment-là» (p. 129), et que, de même, en regard des facteurs proportion de cadres francophones et présence de francophones écrivant le plus souvent en français, l'état de francisation des entreprises «tenait à la seule prédominance linguistique de leur conseil d'administration» (p. 131). En somme, les administrateurs apparaissent ici «comme les seuls acteurs déterminants au sein de l'entreprise en ce qui concerne sa situation linguistique» (p. 136). Il importe de noter toutefois, vu qu'il s'agit des «caractéristiques non linguistiques (secteur d'activité économique, taille et autres facteurs du genre)», dont il n'a pas été «possible de rendre compte de façon statistiquement satisfaisante», que «ces différents facteurs n'ont pu être introduits dans le modèle» (p. 137).

Quant à l'étude de l'évolution de la francisation, elle repose dans un premier temps sur l'examen de «tables de certification» (p. 141). Le rôle «de la prédominance linguistique du conseil d'administration» (p. 153) y est une fois de plus mis en lumière. Dans un second temps, les «déterminants de l'évolution de la francisation des entreprises» sont étudiés au moyen de l'«analyse du déroulement des événements» et en procédant «à la vérification et à

l'interprétation de modèles d'explication successifs, emboîtés les uns dans les autres et cumulatifs» (p. 153). L'une des principales conclusions que l'auteur dégage de ces analyses est que «la vitesse de certification est avant tout tributaire de la langue des administrateurs d'entreprises, même si celle-ci ne rend pas entièrement compte du processus» (p. 185): en effet, des caractéristiques non linguistiques, secteur d'activité économique et proportion de cadres, exercent aussi leur influence, et «le fait d'être une entreprise étrangère» (p. 189) constituerait un obstacle à une certification rapide. En conséquence, estime Bouchard, «on en arrive à un schéma d'explication simplifié où seules l'origine de la propriété, la proportion d'administrateurs francophones et certaines caractéristiques non linguistiques ont eu une influence significative sur la certification des entreprises» (p. 191).

L'ouvrage n'est pas sans comporter certaines limites ou faiblesses.

D'abord, comme l'indique l'auteur lui-même, il serait sans doute intéressant de procéder également à une étude qui porterait *directement* sur «le degré de pénétration» ou «l'ampleur de l'utilisation du français au sein de ces entreprises» ainsi que sur «les facteurs les plus susceptibles de l'expliquer» (p. 203s).

Par ailleurs, on peut regretter que l'expression ou la présentation souffrent par moments d'un certain manque de rigueur. Ainsi, on peut lire, aux pages 20 et suivante, qu'«en 1982 [...] seulement 25,4% de ces grandes entreprises [de 1 000 employés ou plus] et 13,7% des entreprises à propriété anglophone étaient dirigées par des francophones», alors que, sauf erreur de ma part, il faudrait plutôt lire qu'il y avait alors 25,4% de francophones dans la direction de l'ensemble de ces entreprises et 13,7% dans celle des entreprises contrôlées par des non-francophones. Il est également peu vraisemblable que «les chercheurs de SECOR [aient] estimé qu'en 1979, 75% des francophones occupaient un poste de cadre» (p. 22, n° 3) ... mais beaucoup plus, comme l'indique d'ailleurs le contexte, que 75% des postes de cadres aient été occupés par des francophones! Je ne vois pas trop, non plus, comment concilier le nombre de «246 entreprises qui ont été retenues pour cette recherche» (p. 203) avec les 262 éligibles des pages 84 et suivante. L'identification (numérotation) des derniers sous-modèles figurant au tableau 8.5 (p. 188) est visiblement défectueuse. Ce ne sont peut-être là que des détails, mais des détails qui dans un ouvrage qui fait si massivement appel à la quantification créent un certain malaise chez le lecteur qui, comme moi, ne se sent pas la compétence voulue pour apprécier vraiment par lui-même la virtuosité statistique de l'auteur!

Dans un autre ordre d'idées enfin, je trouve pour ma part un peu réducteur de dire qu'un groupe linguistique «se forme avant tout dans le but de monopoliser certains biens ou opportunités» (p. 54). Bouchard réfère ici à *From Max Weber...* de GERTH et MILLS.

Il n'en reste pas moins que cette étude, en mettant particulièrement en relief l'incidence des rapports de pouvoir entre groupes linguistiques sur l'état et l'évolution de la francisation des entreprises (du moins telle que perçue par l'OLF), projette un éclairage intéressant sur un phénomène capital pour le statut présent et futur de la langue française au Québec. Il faut également saluer le réel effort pédagogique dont l'ouvrage porte la marque.

Gabriel DUSSAULT

Département de sociologie,
Université Laval.